Règlement épreuves ULTRA CYCLING 40 cols de l'Ain 2026

1. L'organisateur

Les épreuves Ultra Cycling 40 cols de l'Ain sont organisées par les associations loi de 1901 suivantes :

Association Team Sport Nature (ci après TSN ou l'organisateur)

Amicale cycliste de St jean le Vieux (ci après ACSJLV ou l'organisateur)

L'organisateur peut être contacté via le formulaire de contact sur son site internet ou à l'adresse mail suivante : ultracycling40cols@orange.fr

Droits d'exploitation de l'événement

L'association TSN est propriétaire des droits d'exploitation de l'événement qu'elle organise sous le nom de Ultra Cycling 40 cols de l'Ain.

Toute image fixe ou filmée de l'évènement est donc la propriété exclusive de TSN.

Toute communication sur l'évènement ou l'utilisation de l'évènement sous quelque forme et sous quelque support que ce soit, devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, de la marque déposée et avec l'accord de TSN.

Toute utilisation commerciale du nom et/ou des images de l'événement ne pourra être réalisée qu'en fonction d'un contrat écrit avec TSN.

Annulation ou modification de l'épreuve

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier la date de départ de la course 8 jours (huit jours) au plus tard, avant la date de départ prévue.

Le participant accepte sans réserve et irrévocablement ce droit d'annulation ou de modification de date de l'épreuve, et dans ce cas là, il renonce à engager la responsabilité de l'organisateur ou de lui demander le versement d'une quelconque somme indemnitaire à ce titre.

En cas de force majeure (exemples : mauvaises conditions météorologiques, problèmes de sécurité, accident corporel important d'un participant, ordre préfectoral…), l'organisateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier le parcours.

En cas de modification de date de la course, notamment pour des raisons météorologiques ou de demande préfectorale, les frais d'inscription ne seront pas restitués au participant si celui-ci décide de ne pas participer à la course à laquelle il était inscrit.

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours de la course et les lieux des villes départ/arrivée/base bivouac.

2. L'épreuve

L' Ultra Cycling 40 cols de l'Ain est une épreuve cycliste de 300 ou 800 km qui se réalise en semi autonomie(*) (avec base bivouac), sans assistance et sur les routes du département de l'Ain. L'épreuve s'effectue en une seule étape, seul et en autonomie (**) sur l'ensemble du parcours (hors base bivouac) , en suivant obligatoirement la trace GPX fournie par l'organisateur, et sur des routes ouvertes à la circulation. Les limites de temps maximum pour finir la totalité du parcours sont de 48h*** pour le 300km, de 88h*** pour le 800km.

***L'autonomie est définie comme étant la capacité à dépasser les problèmes rencontrés durant toute l'épreuve, sur le plan physique et psychologique, sur le plan alimentaire (solide et liquide), sur le plan de l'équipement vestimentaire, sur les réparations des équipements (vélo et bagage), et sur la navigation routière.*

** Semi autonomie car l'organisateur installe une base bivouac sur les parcours. Les participants pourront déposer leur sac coureur sur cette base bivouac via l'organisateur – ravitaillement-douches – possibilité de repos sur la base bivouac*

**** Heures théoriques et indicatives, ces heures sont adaptées aux particularités de chaque parcours.*

Les catégories pour les deux épreuves:

Solo Homme
Solo Femme
Duo Homme
Duo Femme
Duo Mixte

Un trophée sera remis aux trois premiers du scratch de chaque catégorie

L'âge pour participer:

Plus de 18 ans révolus à la date du départ pour les deux épreuves.

Les moments clés de l'épreuve

- **La veille de l'épreuve : 300 km et 800 km (camping des 12 cols)**
  Mercredi 13 mai 2026
  18h00 : Contrôle de l'équipement obligatoire
  19h00: Récupération plaque de cadre
  20h00 :Pasta party
  21h00 : briefing d'avant course (présence obligatoire)

  Le matin avant le départ pour les deux épreuves :
  Jeudi 14 mai 2026
- **Enregistrements des coureurs**
  6h00 à 7h00 : camping des 12 cols Hauteville Lompnes
  Départs:
- **Les départs**
  Jeudi 14 mai 2026
  800km 7h00
  300 km : 8h00

  Arrivées:
- **Les arrivées du 300 km :**
  Jeudi 14 mai et vendredi 15 mai 2026: Ville « Arrivée »base bivouac au camping des 12 cols de Hauteville Lompnes

- **Les arrivées du 800 km :**
  Du vendredi 15 mai au dimanche 16 mai 2026 :Ville« Arrivée » base bivouac :camping des 12 cols de Hauteville Lompnes

Les parcours

Les lieux de départ et d'arrivée sont identiques pour les deux parcours (300 et 800km) .

Ces parcours n'étant pas fléchés et sans signaleurs, les participants s'engagent à suivre la trace GPX fournie par l'organisateur et aussi à conserver sur soi le tracker GPS*fourni par l'organisateur.

En cas de dysfonctionnement du tracker GPS, toutes preuves matérielles (ticket de caisse) et immatérielles (photos, vidéos, trace Strava) seront étudiées par l'organisateur pour valider la conformité du parcours emprunté par le participant.

**le participant devra signer le contrat "Caution tracker" et laisser un chèque de caution de 300 € avant le départ de l'épreuve, afin d'obtenir son tracker GPS. Le contrat engagera le participant à rembourser l'organisateur de l'épreuve en cas de perte, vol ou de dégradation du tracker GPS, par encaissement de son chèque de caution.*

Pour toutes sorties volontaires, de la trace du parcours, motivées par un cas de force majeure (erreur de parcours, réparation mécanique, se faire soigner, s'hydrater, s'alimenter…), le retour du participant s'effectuera à l'endroit même de sa sortie.

Tout participant qui s'éloigne volontairement du parcours n'est plus considéré en course.

L'organisateur, ne s'interdit pas de réaliser un-des contrôles inopiné-s, tout au long du parcours.

Aucune assistance, aide ou ravitaillement (alimentaire, mécanique ou autre) n'est autorisée sur les parcours et en dehors de la base bivouac, sous peine de disqualification immédiate.

Aucun accompagnement organisé n'est autorisé tout au long du parcours.
La base bivouac est approvisionnée en boissons et petite nourriture à consommer sur place et aucune autre assistance n'est autorisée tout au long du parcours, en dehors de celle-ci. Le participant peut se faire assister par ses proches sur la base bivouac (alimentation, hydratation, sommeil) . Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagnépendant tout ou partie des épreuves, hors de la base bivouac.

Hors de la "base bivouac", Le participant se ravitaille en aliment (solide et liquide) et éventuellement en équipement auprès des commerces disponibles sur le parcours, tout comme il peut dormir soit à l'hôtel, en gîte, en camping, chez l'habitant, soit en bivouac en respectant les règles locales.
Un participant qui accepte d'être filmé/photographié par une de production sans accréditation par l'organisation est considéré comme accompagné, il contrevient donc au principe de semi autonomie. Tout participant souhaitant être filmé/photographié doit prévenir l'organisation au moins 30 jours avant le départ et demander une accréditation pour l'équipe de production afin que celle-ci soit identifiée par l'organisation mais aussi par les participants.

Seuls les coureurs et participants, d'une plaque de cadre visible et dûment contrôlés par l'Organisation, ont accès à la base bivouac.

Base de bivouac

Une base bivouac située au camping des 12 cols à Hauteville Lompnes est à la disposition des participants sur les parcours 300 km et 800km. Cette base bivouac permet au participant de :

Récupération du sac coureur – petit ravitaillement-douches – possibilité de repos sur lit de camp sous toile de tente commune.

Les deux parcours ont été tracés afin de permettre plusieurs passages sur cette base bivouac.

1 passage au km 150 pour l'épreuve 300 km
3 passages : km 150 / km 300 / km 550 pour l'épreuve 800 km

Assistance base bivouac (famille, amis(es) …)

(*) Les coureurs et leur assistance ont aussi la possibilité de réserver un emplacement de camping ou un logement en dure directement au près du camping des 12 cols à partir du 15 septembre 2025. Le règlement se fait directement auprès du camping lors de votre réservation. Attention places limitées

Sac bivouac :

Les coureurs ont la possibilité de déposer un sac « bivouac » pas plus de 30 L à l'organisateur,
Le sac bivouac sera à récupérer en fin d'épreuve sur le base bivouac .
Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. L'organisateur ne sera tenu responsable en cas de perte, vol ou avaries sur le(s) sacs et/ou contenu du participant.
Les participants qui ont oublié de récupérer leur sac à leur arrivée de la course devront le récupérer ultérieurement à leurs frais à l'endroit communiqué et indiqué par l'organisation. Si non récupéré sous un délai de 60 jours par le participant, le sac coureur sera détruit ou donné à une association.

Barrières temps base bivouac:

Les horaires de passage à la base bivouac :

Pas de barrières horaires sur l'épreuve 300 km

Pour le 800 km :

Checkpoint 150 km : 11 heures après votre départ
Checkpoint 300 km : 30 heures après votre départ
Checkpoint 500 km : 50 heures après votre départ

Les horaires de passage à la base bivouac ont été calculés en fonction du temps limite de chaque épreuve.
Les horaires de passage à la base bivouac sont considérés comme barrière horaire à ne pas dépasser par les concurrents afin de pourvoir prétendre à rester en course. Le concurrent arrivant sur la base bivouac après ces barrières horaires sera mis hors épreuve.
Tout concurrent mis hors épreuve et voulant poursuivre son parcours librement sera sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. Il ne pourra pas prétendre à être classé.

Arrivée épreuve 300km et 800 km :

Les arrivées des épreuves 300km et 800 km se situeront au camping des 12 cols sur la commune d'Hauteville Lompnes.

Matériel obligatoire

- 1 vélo de route ou gravel, propulsé uniquement par la force musculaire
- 1 compteur GPS et son câble de recharge
- 1 téléphone portable et son câble de recharge
- 1 tracker GPS (fourni par l'organisateur)
- 1 système dynamo ou une batterie externe
- 1 lumière de vélo à l'avant et à l'arrière, avec une puissance suffisante pour voir en pleine nuit, et une dynamo et-ou batterie(s) avec une autonomie suffisante pour fonctionner durant toute la nuit.
- 1 lampe frontale
- 1 casque
- 1 paire de lunettes de soleil avec protection aux UV
- 2 paires de gants (court et long)
- 1 veste pour la pluie
- 1 gilet réfléchissant (type harnais) à porter jour et nuit
- 1 couverture de survie
- 1 pompe à vélo
- 1 kit de réparation crevaison (rustines + colle + démontes pneu)
- 2 chambres à air
- 2 ou 3 gourdes avec une contenance minimale totale de 1,5 litre
- 1 pièce d'identité
- 1 carte bancaire
- 50€ (mixte de billets et de pièces de monnaies)
- 1 veste pour températures froides
- 1 paire de jambière
- 1 paire de manchette
- 1 tour de coup

Matériel recommandé

- 1 sacoche de selle ou de cadre
- 1 outils multifonction type couteau suisse
- 1 crème solaire
- 1 crème anti-échauffement
- 1 carte européenne d'assurance maladie (cf Ameli / site de la CPAM)

Secours et assistance médicale

Il appartient à tout participant en grande difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours en appelant un des numéros suivants :

En contactant l'organisateur (PC course)

15 (SAMU), 17 (Police Secours/Gendarmerie), 18 (Pompiers), 112 ou 911 (Général)
ou en demandant à un autre participant de prévenir les secours.

Chaque participant doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

Le participant doit avoir conscience qu'en cas d'accident durant l'épreuve, l'intervention des secours pourrait prendre du temps et-ou les moyens médicaux locaux ne pourrait pas être suffisants.

L'ensemble des membres de l'organisation et des membres des services de secours, sont habilités à :

- mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve
- obliger tout participant à utiliser les équipements obligatoires
- faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger
- orienter les participants vers la structure de soins la plus proche

Un participant faisant appel à un médecin ou à un secouriste, se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Tout participant qui s'éloigne volontairement du parcours n'est plus considéré en course et sera disqualifié.

Dans tous les cas, le participant ayant rencontré un problème important ou ayant porté de l'aide à un autre participant en grande difficulté, devra immédiatement informer l'organisateur.

Pendant l'épreuve, le seul moyen de communication des participants vers l'organisation est de composer le numéro de téléphone du PC course communiqué en amont de l'épreuve.

En cas d'abandon, le participant devra avertir par tout moyen l'organisateur et restituer le tracker GPS (matériel prêté), en le rapportant pendant l'épreuve à l'organisateur au camping des 12 cols.

Pénalités et disqualification

Suivant son appréciation, l'organisateur pourra avant, pendant et après l'épreuve disqualifier le participant qui ne respectera pas les consignes suivantes :

- Refus d'obtempérer à un ordre de l'organisateur
- Comportement irrespectueux envers toutes personnes présentes sur l'épreuve (organisateurs, participants, spectateurs, …)
- Non-respect du tracé du parcours de l'épreuve, fourni par l'organisateur
- Non-respect du code de la route
- Non-assistance à un participant en danger
- Jet de détritus sur la voie publique
- Défaut de visibilité du numéro du participant
- Relais à plusieurs participants
- Tout acte de tricherie (utilisation de moyen de transport, échange de dossard ou de tracker GPS, s'accrocher à un véhicule, modifier les panneaux routiers, etc.)
- Absence du matériel obligatoire
- Absence de passage à la base bivouac
- Utilisation de produits dopants
- Absence d'assurance du participant
- L'utilisation d'alcool ou de substances interdites par la FSGT
- L'impossibilité à se soumettre à un test de dépistage anti-dopage
- L'utilisation de dopage mécanique sur son vélo
- Absence de signal du tracker GPS de plus de 30 minutes
- Absence du port de gilet réfléchissant type harnais (jour et nuit)

Le titre de "FINISHER"

Seuls les participants (solo et duo) qui franchissent la ligne d'arrivée de leur parcours et en respectant la limite du temps imparti, seront reconnu comme "FINISHER" et recevront leur médaille.

- 300km en moins de 48h
- 800km en moins de 88h

Catégorie DUO :

Pour qu'une équipe soit reconnue comme Finisher, il est impératif que les deux membres franchissent la ligne d'arrivée ensemble. L'abandon d'un membre de l'équipe disqualifie automatiquement les deux équipiers.

.

Sponsor(s) individuel(s)

Le participant bénéficiant d'un ou plusieurs sponsors individuels ne pourra faire apparaitre les noms et logos de son ou ses sponsors que sur les vêtements et matériels utilisés pendant l'épreuve. Tout accessoire publicitaire (drapeau, bannière, etc.) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée, sous peine de disqualification.

Accréditation médias

Tout participant souhaitant être filmé par un média, doit au moins 30 jours avant le départ de l'épreuve demander une accréditation pour l'équipe de production, afin que celle-ci soit identifiée.

3. Le point administratif

Préinscription et 'inscription

L'épreuve est ouverte à tout cycliste, femme ou homme, âgé de plus de 18 ans révolus le jour de l'épreuve, licencié ou non à une fédération sportive.

Les inscriptions se font uniquement via le site internet https://www.ultracycling40cols.fr , avec un paiement sécurisé en ligne par carte bancaire. Nous avons choisi de passer par « HelloAsso » pour gérer les paiements. HelloAsso est une entreprise sociale et solidaire votre contribution aux droits d'inscription est facultative et modifiable lors de votre inscription en ligne.

Aucune inscription ne sera enregistrée le jour même de l'épreuve, sur place.

La liste des inscrits sera consultable sur notre site internet 15 jours avant le départ.

Les conditions d'inscription

Les inscriptions seront validées dès lors que le Dossier du participant comprendra toutes les pièces suivantes :

- Le règlement des frais d'inscription
- L'envoi d'un certificat médical daté de moins de un an au jour de l'épreuve, de "non-contre- indication à la pratique du cyclisme en compétition". *(NB Tous les certificats médicaux doivent être fournis en français)* OU

copie de votre licence sportive de cyclisme en compétition 2026. Ce justificatif est à envoyer sur l'adresse mail suivante : ultracycling40cols@orange.fr au maximum 1 mois avant le départ de l'épreuve.

.

Si toutefois le Dossier d'inscription du participant n'était pas complet 3 semaines avant la date de l'épreuve, l'inscription sera annulée sans remboursement.

Ce qui est compris dans l'inscription

- 1 Pasta party la veille de l'épreuve
- 1 briefing de course avant l'épreuve
- 1 PC course 24h/24h
- 1 trace GPX du parcours (envoyée par mail 2 semaines avant l'épreuve)
- 1 tracker GPS
- 1 hotline durant l'épreuve
- L'accès à la base bivouac avec possibilité de repos, douches et ravitaillement.
- L'accès au groupe facebook ultra 40 cols de l'Ain
- L'accès à l'application de live tracking de l'épreuve
- Une collation salée/sucrée à l'arrivée de l'épreuve
- L'accès à l'espace douche à l'arrivée de l'épreuve
- La médaille Ultra Cycling 40 cols de l'Ain (uniquement pour les finishers)

Ce qui n'est pas compris dans l'inscription

- L'hébergement avant, pendant et après l'épreuve
- Le rapatriement en cas d'abandon

Annulation de l'inscription

Compte tenu de la difficulté d'organiser un tel évènement pour nos structures associatives, chaque engagement est ferme et définitif. Toute demande d'annulation, quel que soit le motif et même en cas de force majeure, ne pourra faire l'objet d'un remboursement.
Le participant accepte sans réserve et irrévocablement ce droit d'annulation si bien que son inscription a été prise en toute connaissance de cause.

Revente ou cession de son inscription

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'une inscription acquise en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurances

Le participant s'engage à souscrire une assurance rapatriement prenant en charge ses frais de rapatriement en cas d'accident.

Le participant s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile .

L'organisateur, ACSJLV a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée des épreuves.

Acceptation des risques concernant l'épreuve

Le participant a pleinement conscience que les épreuves de cyclisme de longue distance, peuvent comporter des risques de blessures et d'accidents.

Le participant a pleinement conscience que pour une telle épreuve la sécurité du participant dépend uniquement de sa capacité à s'adapter aux problèmes rencontrés.

Le participant a pleinement conscience que le rôle de l'organisateur n'est pas de l'aider ou de lui porter assistance pour gérer ses problèmes matériel-technique ou ses difficultés physique ou mental.

Le participant a pleinement conscience qu'il pourra être confronté à des conditions climatiques défavorables (pluie, grêle, chaleur, froid, orages...).

Le participant accepte du fait de son inscription sans réserve et irrévocablement tous les risques de l'épreuve et notamment d'accident pouvant même entraîner le décès du participant, et de porter seul la responsabilité de tout type de dommage dont il serait victime qui découlerait de sa participation à l'épreuve.

Le participant accepte ainsi de participer à l'épreuve à ses risques et périls.

En acceptant tous les risques de cette épreuve, le participant accepte, en toute connaissance de cause et des conséquences envisageables, de décharger l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisateur quant aux éventuels dommages qu'il pourrait subir du fait de l'épreuve et de son organisation etrenonce dès lors à tout recours contre l'organisateur.

Droit à l'image

Le participant concède à l'organisateur le droit de fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre de l'événement (Ultra Sessions et épreuves).

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Protection des données personnelles

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des épreuves Ultra Cycling 40 cols de l'Ain, pour des raisons d'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque participant, afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'épreuve toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du participant est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme longue distance. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Toute demande de modification de données peut être effectuée :

Par courriel à l'adresse « contact » sur notre site web

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

CNIL : Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant. Ces informations sont utilisées uniquement à l'intérieur de l'organisation et concernent des données techniques telles que votre courriel. L'organisation n'utilise en aucun cas vos données à d'autres fins. Conformément à la loi, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification le concernant.

Pour ce faire, veuillez nous envoyer un mail mentionnant votre nom, prénom et numéro de dossard.

Langue et droit applicable

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent règlement, la langue du présent règlement est le français.

Engagements du participant :

Être présent au briefing d'avant événement et cérémonies officielles si concerné.

Être présent aux remises des prix si concerné

Accepter de porter une balise GPS fournie par l'organisation au départ de l'événement, pendant toute la durée de l'événement ; puis rendre cette balise à l'issue de l'événement par leur propre moyen et assumer le coût de cette balise si celle-ci est détruite, perdue ou endommagée.

Être présent sur la zone de départ au plus tard 20 minutes avant le départ du participant.

Accepter et Respecter le règlement de l'épreuve

Accepter toute décision de l'organisation

Faire preuve de bienveillance envers les participants, les bénévoles et l'organisation.

Avoir souscrit et être assuré par une assurance « Dommage accident et rapatriement »pendant la durée de l'épreuve.

Acceptation du règlement

La préinscription ou l'inscription à l'Ultra Cycling 40 cols de l'Ain engage le participant à accepter la globalité du règlement de l'épreuve sans réserves.